



animé par :



Manifeste régional

Bois-énergie, une ressource durable d'énergie pour Auvergne-Rhône-Alpes

Pilier de l'économie en milieu rural, la filière bois énergie regroupe plus de 10 000 emplois non délocalisables liés à la production de combustible bois dans la région.

Le bois-énergie en Auvergne-Rhône-Alpes pour un avenir durable !

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions de France les plus boisées. C'est pour faire face aux conséquences actuelles et futures du réchauffement climatique que les acteurs de la filière promeuvent la gestion durable des forêts à laquelle contribue le bois-énergie. En effet, une forêt sous-exploitée et non entretenue est plus sensible aux phénomènes externes comme les tempêtes. L'exploitation forestière, réalisée dans le cadre d'une gestion durable, est une opération de sylviculture fondamentale pour conserver une forêt en bonne santé, garantir son équilibre dans le temps et sa bonne résilience. Ainsi, le bois-énergie est un débouché économique important pour les bois forestiers non valorisables en bois d'œuvre et pour les bois issus du recyclage.

La filière bois-énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes, au service des écosystèmes forestiers

L'exploitation du bois énergie, sous-produit de l'exploitation forestière, permet de dégager un revenu complémentaire aux forestiers - quelquefois seul revenu quand la forêt a subi un aléa climatique comme une sécheresse - et donc, contribue à l'ensemble des services inhérents à cette activité. Exploiter des bois a plusieurs vertus et ce, plus particulièrement dans un contexte où la forêt et les forestiers se trouvent confrontés au changement climatique. En effet, cette opération permet de limiter les problèmes sanitaires (prolifération d'insectes ravageurs comme les scolytes) en extrayant des forêts les arbres touchés, limiter les risques d'incendies et les risques de dommages aux tiers (chute de branches, d'arbres, coupure de réseaux, chablis sur voie...) en prélevant des arbres morts et/ou dangereux, prévenir les risques sur les populations contre les chutes de blocs, les ravinements (coulées de boue), les avalanches... et assurer, grâce au renouvellement des peuplements non adaptés au changement climatique, le maintien de paysages forestiers pour les générations futures. Pour résumer, exploiter la forêt, c'est assurer son bon état sanitaire et son avenir.

Le Comité Stratégique Bois Energie est soutenu par :



En Auvergne-Rhône-Alpes, le bois-énergie ne mange pas la forêt !

Le bois-énergie ne représente qu'une partie des usages du bois, à côté du bois d'œuvre (construction, emballages, mobilier) et du bois d'industrie (papier, panneaux), largement privilégiés pour des raisons de rentabilité économique. Ainsi, le bois-énergie ne correspond pas à une utilisation finale recherchée en sylviculture, c'est un sous-produit d'exploitation permettant d'améliorer la rentabilité des chantiers forestiers. Même lorsqu'il s'agit de coupes exclusivement dédiées au bois-énergie, elles sont réfléchies dans une perspective de gestion durable de taillis forestiers, souvent de châtaigniers, et une volonté de préservation de milieux riches en biodiversité. Par ailleurs, la forêt continue de grandir dans notre région (+3 % du volume/an), et seulement 40 % de l'accroissement annuel en moyenne est prélevé. Le capital sur pied augmente ainsi chaque année d'environ 10 millions de m³. La très grande majorité du bois produit en région est destinée à la consommation du territoire.

Une meilleure traçabilité pour toujours plus de transparence

En Auvergne-Rhône-Alpes, les collectivités qui consomment du bois-énergie sont soucieuses de la provenance de leur combustible. Dans le cadre des financements du Fonds Chaleur, l'ADEME valide des plans d'approvisionnement des chaufferies en fonction des ressources disponibles. En pratique, la distance moyenne d'approvisionnement est de 80 km pour les chaufferies de plus de 5 MW et de 40 km pour les chaufferies plus petites.

Les producteurs, conscients de la demande de traçabilité et dans une volonté de transparence, améliorent constamment le suivi des flux de bois qui transitent sur les plateformes.

Une solution compatible avec la qualité de l'air

Les chaufferies collectives bois, qu'elles alimentent un réseau de chaleur ou non, ont des performances de combustion et de filtration qui contribuent à améliorer la qualité de l'air. En comparaison, une chaufferie collective émet 20 fois moins que des appareils indépendants au bois de dernière génération. Les chaufferies bois se sont développées ces 10 dernières années en substitution de procédés plus émetteurs de particules et le bois-énergie en Auvergne-Rhône-Alpes est parmi les énergies les plus décarbonées : 10 kg de CO₂ en moyenne par MWh, soit deux fois moins que le seuil des directives européennes sur les énergies renouvelables.

La pollution aux particules fines ne cesse de diminuer. La condensation des fumées de combustion des chaudières est une piste très sérieuse pour réduire encore davantage les émissions.

Une filière unie pour garantir les meilleures pratiques

Le Comité Stratégique Bois Energie (CSBE) est une initiative spécifique à la région Auvergne-Rhône-Alpes, une instance de concertation qui rassemble plus d'une centaine d'acteurs de la filière bois-énergie, de l'exploitation forestière aux exploitants de chaudière, en passant par les producteurs et les collectivités locales. Cette initiative, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME et les services de l'Etat, permet de partager les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées localement par les acteurs, afin de mieux structurer la filière et développer des relations contractuelles équilibrées, dans l'objectif d'une production de combustible bois toujours plus vertueuse.